
COPENHAGUE – Préparation du GAC à la réunion avec le Conseil d’administration
Mardi 14 mars 2017 – 16 h à 16 h 45 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

THOMAS SCHNEIDER : ... de certains des points inclus dans la liste qui ne sont peut-être pas prioritaires, ou bien traités avec le conseil d’administration par écrit, peut-être pouvons-nous demander des informations ou des réponses au conseil.

Je passe donc la parole à Tom. Nous allons voir à l’écran les questions initiales, puis Tom nous présentera les nouvelles questions qui ont été ajoutées après la distribution du questionnaire initial. Voilà, c’est une récapitulation des sujets proposés que nous ne pourrions peut-être pas tous traiter ni tous les inclure dans notre liste finale.

J’en profite pour vous dire que le conseil d’administration nous a envoyé un courriel. Je crois qu’il a été envoyé à tout le GAC, et dans ce courriel, on nous a posé deux questions – je vérifie avec Olof si le GAC est au courant de cette communication.

Déjà, c’est positif que le conseil d’administration demande activement notre opinion sur des questions qu’il considère

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

comme importantes. Il faut tenir compte du fait que cela va prendre du temps, parce qu'ils espèrent que nous répondrons à ces questions.

Ceci dit, nous allons maintenant voir les sujets proposés pour cette réunion. Tom, vous pourriez les citer jusqu'à ce qu'ils soient affichés à l'écran.

TOM DALE :

Merci, Thomas. Je demande au personnel d'afficher à l'écran le document que j'ai envoyé il y a quelques temps.

Je voudrais rappeler au GAC que le 3 mars, nous avons envoyé une liste de 10 questions qui ont été envoyées au conseil d'administration pour la réunion que le GAC aura avec le conseil d'administration demain.

À partir de là, et au cours des dernières 24 heures, certains membres du GAC ont suggéré d'incorporer certains sujets, et maintenant la liste est trop longue donc il faut la réduire. On a ajouté deux questions.

Premièrement, les codes à deux caractères au second niveau, ainsi que le traitement de l'avis du GAC par le conseil d'administration. D'autre part, il y a certaines inquiétudes sur les enchères du domaine .WEB. Des parties ont présenté des

préoccupations à Hyderabad au sujet de ce processus, et le GAC a demandé à la communauté d'être informé de ce cas.

Alors, ces deux questions ont été ajoutées à la liste au cours des dernières semaines. Vous devez savoir que la question des codes à deux caractères a été présentée par plusieurs membres et les enchères de .WEB aussi.

On voit donc nos questions affichées à l'écran. Donc, on va lire rapidement ces questions qui ont été envoyées au conseil d'administration et nous allons essayer de les peaufiner un peu.

Voici les questions.

Quelle est l'intention du conseil d'administration par rapport à la charge de travail actuelle de la communauté de l'ICANN, qui inclut de multiples PDP en parallèle, ce n'est pas quelque chose de faisable et c'est nuisible.

Que faudrait-il faire pour améliorer la diversité géographique dans le processus de développement de processus au sein du conseil d'administration ?

Troisièmement, concernant les listes de diffusion et les documents d'information utilisés dans les réunions et dans les présentations, peuvent-ils être diffusés à des tierces parties ?

Pour faire suite à la réponse du PDG à l'annexe 1 du communiqué de l'ICANN à Hyderabad, concernant l'utilisation abusive du DNS, nous voudrions un suivi de ces questions de la part des membres du GAC et du groupe de travail sur la sécurité publique, afin de voir les points de contacts de l'ICANN pour des questions de ce type à l'avenir.

5 : De nouveaux processus pour le traitement de l'avis du GAC et élargir sa proposition.

6 : Le débat concernant les OIG et les commentaires du conseil d'administration aux membres et aux observateurs du GAC.

7 : Par rapport à la Croix Rouge et au Croissant Rouge, nous voudrions avoir les commentaires du conseil d'administration aux membres observateurs du GAC.

8 : Une mise à jour au conseil d'administration de l'atelier qui a été mené à Nairobi en janvier de cette année pour le renforcement de compétences.

9 : Quelle est l'évaluation du conseil d'administration jusqu'à présent sur l'architecture de l'IANA et son fonctionnement.

Et 10 : quel est le point du conseil d'administration pour limiter la portée de la révision de l'ATRT à la lumière de continuité du feedback de la communauté.

Nous ajoutons à cela les noms de domaine à deux caractères au second niveau. Ensuite, il y a différentes questions en réponse à l'avis du GAC. Il y a eu aussi un courriel du Brésil et je crois que l'on a aussi demandé une mise à jour à Hyderabad sur la situation des enchères du domaine .WEB.

Nous avons donc 10 questions et deux autres questions sur la liste.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Le Brésil demande la parole.

BRÉSIL : Merci, Thomas. Merci, Tom pour la présentation de cette liste de questions. Je crois qu'il y a une série de thèmes importants dont certains sont capitaux pour nous. Donc, j'aimerais bien que nous déterminions certains critères pour choisir les thèmes à traiter pour que nos discussions soient productives au sein du GAC.

Cela ne signifie pas que les autres thèmes ne sont pas importants mais, comme notre président l'a dit, nous devons être très clairs pour pouvoir profiter du temps disponible.

Le critère principal que je vous propose est le suivant : il faut traiter avec le conseil d'administration de l'ICANN les thèmes qui

dépendent directement de l'interaction entre le GAC et le conseil d'administration.

Il y a, par exemple, une série de questions qui sont liées à des questions d'intérêt général pour l'ICANN et les processus auxquels nous participons tous, mais le conseil d'administration de l'ICANN va aborder ces thèmes-là dans ses interactions avec la communauté ou dans des déclarations générales.

Par exemple, la première question : que compte faire le conseil d'administration par rapport à la charge de travail actuelle de la communauté de l'ICANN, etc. Je pense que nous saurons, à un moment donné, ce qu'en pense le conseil d'administration. Nous n'avons pas besoin de lui poser la question au cours de cette réunion. C'est important pour nous, mais nous pouvons peut-être utiliser notre temps pour aborder un autre thème.

Il en va de même pour la question numéro 2 : quel est le point de vue du conseil d'administration sur la question de la diversité géographique. Encore une fois, ceci a été traité par d'autres groupes de la communauté et le conseil d'administration présentera son point de vue à la communauté, parce que cela fait partie de ses intérêts, et cela ne devrait pas faire de notre discussion.

La question numéro 3 est liée directement à quelque chose qui fait partie des intérêts spécifiques du GAC. Je suggère humblement que nous abordions la question 3 et la question 5.

Je ne suis pas très sûr pour la 6 et la 7, je voudrais voir ce que mes collègues en pensent.

Pour la question 8, vous m'excuserez, je respecte ce qui a été fait à l'atelier de Nairobi, mais on a déjà présenté beaucoup d'informations à propos de ces résultats, des résultats auxquels on s'attendait. Je ne suis pas très sûr que nous allons recevoir une réponse, à cet égard, qui puisse ajouter quelque chose à ce que nous savons déjà. Le conseil d'administration a participé à ces réunions et il y a d'autres représentants qui y ont participé et peuvent nous informer, et qui sont intéressés à l'idée de poursuivre cet atelier. La question numéro 8 me semble très importante mais je ne pense pas qu'elle doive faire partie de notre liste.

La 9 est une évaluation très générale du fonctionnement de l'architecture de l'IANA, et je pense que cela donnera lieu à de nombreux débats qui prendront des heures et des heures. Je pense qu'elle ne devrait pas être incluse.

Il en va de même pour la question numéro 10.

Bien sûr, nous avons abordé ces questions pendant des discussions auparavant. Je crois que la question des noms de domaine à deux caractères représentant des codes de pays est un thème qui doit faire partie de cette liste. Il faut voir aussi ce que le conseil d'administration a à nous dire à ce propos.

Je pense que c'est le cadre dans lequel nous allons évoluer. Le rôle du GAC dans l'élaboration de politiques, quelles sont les attentes, quelle est l'étape institutionnelle où nous devons participer à ce processus et la transparence attendue du conseil d'administration et de ces décisions.

Voilà les questions qui devraient faire partie de la liste. Excusez-moi d'avoir peut-être un peu trop parlé, mais je voulais présenter ces suggestions à mes collègues et bien sûr, je me ferais un plaisir de les écouter.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil. Je pense qu'il est extrêmement utile que vous ayez passé en revue tous ces points, que vous ayez donné votre avis.

Pour les numéros 6 et 7, il s'agit peut-être de thèmes que nous ne devrions pas examiner dans le détail. Je veux remercier le conseil d'administration d'avoir demandé à Bruce Tonkin de commencer à jouer son rôle de facilitateur et de faire ce

commentaire positif et rien d'autre. Je suis d'accord, nous n'avons pas besoin en ce moment d'un échange en profondeur.

Je vois qu'il y a d'autres membres qui demandent la parole, à savoir la Suisse, l'Argentine et l'Iran.

SUISSE :

Merci et bonjour.

Je crois que le Brésil a fait des observations très importantes à la définition de priorités pour les thèmes qui feront l'objet d'une discussion avec le conseil d'administration.

Certains de ces thèmes pourraient être transmis au conseil d'administration par un document ou par courriel, enfin par écrit, et plus spécialement ceux qui ont un caractère informatif, dans lequel nous informons le conseil d'administration que nous demandons des informations.

En lien avec ça, je viens de diffuser une possible requête écrite au conseil d'administration concernant les informations sur un rapport fixé par le conseil d'administration en indiquant que le PDG allait développer les évaluations des priorités communautaires. C'est un document de septembre de l'année dernière. Nous n'avons pas eu de réponse à cet égard, mais nous pouvons demander au conseil d'administration de nous répondre par écrit, parce que cela concerne les thèmes sur

lesquels nous avons mis l'accent dans nos communautés – celui de Buenos Aires, celui de Singapour, l'année dernière.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Maintenant, l'Argentine.

ARGENTINE : Merci, monsieur le Président. Je soutiens ce que vient de dire notre cher collègue du Brésil, ainsi que l'inclusion des codes à deux caractères au second niveau.

Nous voudrions inclure une question au conseil d'administration sur la question du .WEB, parce que nous avons lu une nouvelle qui informait que la division anti-monopole du Département de Justice des États-Unis avait entamé une enquête sur ce point et nous pensons que ce sont des nouvelles importantes pour nous.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le Président. Je soutiens ce que le Brésil a présenté, ainsi qu'une partie de cette proposition en ce sens que certaines questions peuvent être posées pour qu'on nous donne

une réponse ultérieure, en particulier, ce que l'Argentine a présenté. Je ne pense pas que le conseil d'administration puisse présenter cette information au cours de cette réunion. Nous pourrions soulever la question autrement peut-être.

Je crois que les questions 3, 5, 11, 12 ainsi que la 6 et la 7 devraient être groupées, comme vous l'avez mentionné, dans une seule unité, une catégorie de questions pour qu'on ait une réponse pendant cette réunion. Pour le reste, nous pouvons les poser par écrit pour obtenir une réponse à un moment donné, dans les plus brefs délais si possible.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, l'Iran.

Le Pakistan, maintenant.

PAKISTAN : Merci, Thomas. Je crois que le GAC a présenté son avis au cours des deux ou trois derniers communiqués à l'ICANN sur les nouveaux gTLDs, les noms géographiques, etc. Je crois que nous avons aussi présenté cela au conseil d'administration à plusieurs reprises. Pendant l'ICANN 58, on continue à discuter de ces thèmes de façon plus détaillée. Nous devrions, premièrement, demander au conseil d'administration de nous répondre par rapport à notre dernier avis préalable. Après leur

réponse, nous pourrions reprendre la séance questions-réponses et enfin, nous pourrions examiner certaines solutions possibles. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Pakistan.

D'autres opinions ?

La Russie.

RUSSIE : Je serai bref. Je soutiens pleinement la proposition du Brésil. Nous sommes d'accord qu'il vaut mieux avoir une liste plus courte et plus de temps pour discuter des thèmes les plus importants : 3, 4, 5 et, bien sûr, les codes à deux caractères.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous en prenons bonne note.

Est-ce qu'il y a des objections par rapport à ce qui semble se présenter maintenant ?

La Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Pas d'objection. J'essaie de trouver cela dans mes notes parce que j'ai tout noté.

Je suis tout d'accord avec une liste plus résumée, parce que nous ne pourrions pas traiter tous les thèmes.

Pour ce qui est de la question du risque d'abus du DNS, je me demande si cela concerne aussi les codes à deux caractères, parce que ce sont les deux cas de l'avis du GAC où l'on n'a pas suivi notre avis, comme nous l'avons dit, tel que nous l'aurions voulu. Nous pourrions peut-être regrouper ces deux thèmes.

Autrement, nous sommes d'accord avec les autres collègues. Nous avons des suggestions quant à ce qui pourrait être éliminé le cas échéant.

THOMAS SCHNEIDER : Veuillez commenter sur ce qui devrait être éliminé. Merci.

COMMISSION EUROPÉENNE : Nous suggérons d'éliminer les numéros 9 et 10, non pas parce qu'ils ne sont pas importants, mais parce que ce n'est peut-être pas le moment le plus opportun pour en parler. Nous dirions la même chose pour les trois premiers points.

Nous suggérons d'éliminer le troisième point. Non pas parce que nous pensons qu'il n'est pas important, bien au contraire, mais

nous estimons qu'il faudrait d'abord avoir un débat au sein du GAC, comme cela a été fait, puis nous avons besoin d'une évaluation juridique.

L'opinion du conseil d'administration sur ce qui est utile ou important, ou non, peut ne pas nous être utile dans un contexte d'expression orale. Il faut peut-être le présenter par écrit. Non pas que ces thèmes ne sont pas importants, mais ils ne sont peut-être pas pour une discussion orale.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Merci beaucoup, à titre indicatif, pour le numéro 3, nous avons déjà commencé à en discuter avec l'ICANN - pas nécessairement avec le conseil administratif, parce que ça concerne l'ICANN – pour essayer de trouver des solutions ou des éléments utiles à cet égard. Cela pourrait être limité au fait d'informer que nous avons un problème qui doit être examiné avec l'ICANN et voir si nous pouvons trouver des solutions différentes.

BRÉSIL : Merci, Thomas.

J'ai demandé la parole pour exprimer mon accord à ce que [Megan] et vous avez exprimé. Je crois qu'il est extrêmement important d'être clair sur la manière de gérer ces documents et

de les stocker. C'est un thème capital, je suis tout à fait d'accord. Mais je ne suis sûr que demander quelque chose de ce genre au conseil administratif nous permette d'obtenir des résultats. Je ne pense pas que ce soit la meilleure approche.

Il me semble que nous devons soulever la question, indiquer que nous avons besoin de clarifications à cet égard, au cas où on voudrait nous fournir certaines informations. Mais ce n'est peut-être pas le moment d'aller trop de l'avant avec le conseil administratif.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil. C'est noté.

Ce serait plutôt quelque chose à aborder à titre indicatif, quelque chose qui nous occupe et préoccupe, mais nous continuons à en parler avec l'ICANN pour suivre cela de plus près.

IRAN : Je suis d'accord avec le Brésil. J'ai quelques difficultés, je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait de mélanger l'usage abusif du DNS et les codes à deux caractères. Je suggère de les séparer puisqu'il s'agit de deux questions séparées même si elles peuvent avoir un certain rapport, mais nous ne voulons pas les aborder en même temps.

Les codes à deux caractères constituent un thème à part, il y a 12 pays qui ont exprimé leurs inquiétudes, il faut donc en parler séparément.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai cru comprendre que pour Megan de la Commission Européenne, ce n'était pas une question de fonds, mais de séquence. Il faudrait traiter ces deux thèmes séparément mais l'un après l'autre. Nous allons réorganiser cette liste de sujets suivant les résultats de cette discussion pour qu'ils soient abordés dans un ordre raisonnable, mais bien sûr, ce sont deux questions séparées.

J'ai cru voir d'autres mains se lever, quelqu'un qui n'a pas encore parlé. Sinon, je crois que nous avons un point de vue relativement partagé de ce dont il faudrait discuter, dans quel cas nous devons donner des informations données. Nous allons réviser cette liste et devrions l'envoyer ce soir au conseil d'administration. Voilà. Nous leur enverrons une liste mise à jour pour qu'ils sachent à quoi s'entendre de notre part.

ARGENTINE : Je voudrais une précision. Est-ce que vous allez rédiger cette liste une nouvelle fois avec les questions supplémentaires pouvant être incluses ? Pourrions-nous préparer quelque chose

par écrit, comme la Suisse l'a suggéré ? Excusez-moi, j'ai dû répondre à un appel il y a une minute et je ne comprends pas bien.

THOMAS SCHNEIDER : Nous sommes censés envoyer une liste mise à jour, mais c'est une liste de propositions et cela dépend de ce qui va se passer entre ce soir et demain matin. C'est le plus grand effort que nous puissions faire pour que le conseil d'administration ait une idée du type de question que nous allons poser.

Si un membre du GAC veut soulever une question auprès du conseil d'administration, bien sûr, il n'a pas besoin de demander l'autorisation. Vous pouvez toujours poser une question en tant que membre individuel du GAC.

C'est quelque chose que nous avons déjà fait par le passé, rien ne nous empêche cela, mais ce que vous voyez là, c'est le programme dont nous avons discuté et sur lequel nous sommes d'accord.

Je crois qu'il y avait une question que la Suisse soulevée. Que fallait-il envoyer au conseil d'administration par écrit pour lui demander une précision ou une réponse ? C'est quelque chose que nous pouvons gérer.

Bien, je vois que l'on acquiesce. Nous allons donc communiquer par courriel avec cette liste de questions proposée. Je crois qu'il faut que ce soit clair que lorsque nous parlons d'une lettre, il s'agit d'une lettre pour communiquer et demander des informations.

IRAN :

De manière informelle, pourriez-vous parler au conseil d'administration pour qu'ils nous répondent dans des délais raisonnables. Il ne faut pas consacrer 20 minutes à la première seconde et 20 secondes à la dernière. Il faut accorder suffisamment de temps à chaque thème à aborder.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, l'Iran. Je ferai de mon mieux, mais je crois que ça dépendra de nous. Il y a 57 délégations qui veulent parler, et bien sûr, cela prend du temps. Si c'est le cas pour premier thème, cela nous laisse moins de temps pour le reste, mais nous tiendrons compte de votre commentaire et nous en informerons le conseil d'administration. Il faut que nous respections nous-mêmes ceci et voir où nous pouvons améliorer notre travail.

BRÉSIL :

Bon, j'avais des réticences à mentionner ce thème, mais comme d'autres l'ont dit, je vais en parler aussi. Le problème lorsque

nous avons autant de thèmes dans l'ordre du jour, c'est que certains thèmes sont si importants qu'ils tendent à conduire une discussion exhaustive, comme Kavouss l'a dit.

Donc, ma demande pour vous, monsieur le Président, après avoir consulté d'autres collègues aussi, je vous demanderai d'essayer d'organiser la liste des thèmes pour qu'elle reflète la priorité que nous avons établie. Ce n'est pas un secret que selon nous, nous allons aborder en premier les codes à deux caractères, mais il faut discuter de tout cela avec les collègues, et il est important que les thèmes soient présentés dans un ordre de priorités qui reflètera nos priorités à nous. Je ne proposerai pas d'ordre, mais il est important de bien gérer le temps. Bien sûr, au cours de la réunion, vous pouvez vous en occuper, mais nous voulons que cette liste soit le reflet de l'ordre de priorité attribué à ces thèmes, et même pour les thèmes qui ne seront pas sur la liste seront importants pour nous. Nous devons nous assurer d'avoir assez de temps pour les discussions.

THOMAS SCHNEIDER : Je proposais justement de mettre la question des codes à deux caractères en premier, mais nous ne devrions pas accorder à ce point plus d'un certain temps. Je vous rappellerai que nous en sommes en train de le faire en tenant compte de l'importance et

de l'attention suscitée par ce thème. C'est pour cela que je pense qu'il faut le mettre en premier. Nous avons à peu près 5 ou 6 points qui constituent une liste relativement raisonnable. Je pense que 90 minutes suffiront pour tous les aborder.

Est-ce que quelqu'un a une suggestion ?

TOM DALE :

C'est plus une question administrative que [d'ordre politique]. Vous le savez probablement, nous avons une pratique pour que le GAC et le conseil d'administration effectuent une téléconférence trois ou quatre semaines après la présentation du communiqué du GAC. Tous les membres du GAC sont les bienvenus pour participer à ces appels, et vous avez été nombreux à le faire.

Mais pour des questions de procédure, le personnel de l'ICANN, le personnel de soutien et le secrétariat ont essayé d'organiser cet appel, et ce serait peut-être utile qu'un ou deux membres du GAC demandent à la fin de la réunion avec le conseil d'administration de s'engager à participer à cet appel et qu'il l'établisse dans leur agenda.

C'est une question administrative, mais pour travailler avec le conseil d'administration de l'ICANN, on a toujours beaucoup de problèmes, parce qu'ils sont très occupés. Il faut donc savoir

clairement, à la fin de la réunion, leur demander de noter, dans leur agenda, une date et un horaire spécifiques, de sorte à pouvoir le noter sur nos agendas. Ce serait très utile et nous pourrions programmer cet appel d'ici trois ou quatre semaines. C'est une question administrative, mais à vrai dire, l'organisation de ce type d'appel prend beaucoup de temps, donc je vous demande de m'aider.

THOMAS SCHNEIDER : Je sais de quoi vous parlez et je vous comprends parfaitement. La question est de savoir, quand vous parlez d'un horaire spécifique, faudrait-il nous mettre d'accord maintenant sur la semaine où cela aura lieu ? Parce qu'il faudrait que nous fassions cet appel d'ici à quatre ou cinq semaines. En tout cas, les représentants du BGRI nous ont dit qu'ils prenaient cela très sérieusement. Il faudrait identifier une semaine et voir quel est le jour et quelle est l'heure possibles. Plus on le fera tardivement, plus ce sera difficile.

ROYAUME-UNI : Je veux simplement préciser que la proposition du BGRI, du côté du GAC, implique la participation des leaders du GAC à cet appel, pas de tous les membres du GAC. Mais, avec une notification préalable des questions, alors tous les membres du GAC pourraient être informés du contenu de cet appel. Je crois

qu'on en a déjà parlé, d'avoir un certain degré de flexibilité. Je crois que c'était justement vous, Thomas, avait dit avoir participé à cet appel.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que, à ce niveau, il y a différents points de vue. Ce que je veux dire avec certitude, c'est qu'il s'agit d'un appel ouvert. Tout le monde peut participer. La question est de savoir qui peut parler au cours de cet appel. J'imagine que moi, je pourrai parler au nom du GAC, et je n'ai pas, personnellement, de problèmes.

Mais peut-être que d'autres pourront-ils ajouter leur point de vue, pour que le conseil d'administration comprenne mieux certaines questions, pourvu que ce soit bien spécifié qu'il s'agit d'une personne individuelle qui ajoute de l'information mais que cela ne représente pas le consensus du GAC, parce que c'est ce que nous avons dit dans le communiqué. Voilà ma proposition.

On n'a pas pris assez de temps pour déterminer qui a le droit de parler ou non au cours de cet appel. Je crois qu'il ne faut pas être trop strict. Les deux premiers appels ont très bien fonctionné, alors on verra comment ça se passe.

L'Australie, vous voulez faire un commentaire ?

AUSTRALIE : Je voulais simplement et très brièvement poser une question.

Peut-être faudrait-il écrire un texte dans le communiqué, si c'est un intérêt particulier, pour dire que cela sera ouvert à tous.

THOMAS SCHNEIDER : Alors, personne ne discute que cela est ouvert à tout le monde. La question, c'est de savoir qui a le droit de parler. Tout le monde peut écouter.

L'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le Président. Nous en avons discuté. Ceux qui ont un intérêt particulier dans la question peuvent participer à la rédaction, mais dès que l'on parvient à un consensus, seul le président du GAC peut parler. On ne doit pas proposer de nouvelles idées pouvant affecter le consensus.

Nous pouvons participer en écoutant les discussions mais nous ne devrions pas participer dans certains cas, ou même contredire les propos du président, parce que, bien des fois, le président lit soigneusement le document, il connaît le communiqué, et là quelqu'un perturbe le conseil et affecte le consensus.

Je ne suis pas d'accord avec cette suggestion. Je crois qu'on peut participer avant le consensus, puis c'est à vous en charger.

THOMAS SCHNEIDER : Mais je voulais que je sois toujours le seul à parler? Moi, j'aimerais partager cette charge avec vous. Je prends note, en termes généraux, quand quelqu'un a besoin de parler au nom du GAC, c'est moi.

Mais, personnellement, je permettrais des contributions individuelles, parce qu'avec mon anglais limité, je ne peux pas toujours trouver les termes appropriés, mais je comprends ce que vous voulez dire.

Manal.

ÉGYPTE : Je veux signaler que l'on a débattu mais sans arriver à une conclusion. Nous nous sommes engagés à continuer à parler de ce sujet afin d'arriver à une conclusion sur ces trois points. Mais j'espère qu'avant cet appel, on aura assez de temps pour faire un peaufinage final, même par courrier si nécessaire.

Je ne fais que signaler qu'aucun de ces trois sujets qui ont été débattus n'a atteint une conclusion.

THOMAS SCHNEIDER : Le conseil d'administration, en plus d'avoir un chat AdobeConnect, a un chat par Skype, ainsi que d'autres manières d'échanges.

Alors, si le concept de consensus est clair et qu'il y a des interprétations supplémentaires de membres du GAC, tout cela aide à clarifier face au conseil d'administration.

Je ne suis pas le Pape, mais pas même le Pape ne peut être parfait, même s'il représente l'Église Chrétienne. Bien des fois, il peut interpréter les choses de manière erronée.

Ça ne me pose pas de problème, mais on va trouver une manière de gérer la question et de fonctionner sans que cela soit une catastrophe.

Je crois que comme Manal l'a signalé, nous avons encore le temps avant d'arriver à cet appel dans quatre ou cinq semaines.

On pourrait faire une pause jusqu'à 5 heures.

Pardon, l'Union Européenne de Radio-Télévision. Vous êtes derrière la caméra, je ne vous vois pas.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TV : Vous avez fait un commentaire sur le Pape, je laisse la réponse au collègue du Vatican, mais en tant que Catholique, je me sens un peu touché.

THOMAS SCHNEIDER : Je suis Catholique, alors j'ai la permission de critiquer mon patron.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TV : Je voulais signaler quelque chose par rapport aux propos de notre collègue suisse, sur le fait de demander au conseil d'administration de nous informer quant à son évaluation, son étude, quelque chose qui a été reporté à plus tard. Je crois qu'il faut le signaler.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. S'il n'y pas d'autre demande de prise de parole, je vous invite à faire une pause. Merci.

[PAUSE]